

LA A K A M

B.P. 20201 Yaoundé

LE BUREAU NATIONAL

COPIE

A

SON EXCELLENCE
MONSIEUR PAUL BIYA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Yaoundé, le 31 Octobre 2017

Par courrier express DHL

Réf : 00111/MBA

Objet : **Protestations contre la discrimination subie par les Bamilékés
dans les nominations et les promotions officielles,
l'exemple des services extérieures du ministère de la communication**

Monsieur le Président de la république,

LA A K A M vous réaffirme son attachement à la paix, à la sécurité et le bonheur de notre pays dans son ensemble, de toutes les communautés socioculturelles et de toutes les individualités citoyennes qui la composent.

LA A K A M dans sa quête de justice et de vérité, vient de prendre connaissance dans l'édition du quotidien *Cameroon Tribune* du 25 octobre 2017, du décret n°201/499 du 24 octobre 2017 portant nomination de responsables dans les services extérieures du ministère de la communication, que votre excellence a signé.

LA A K A M observe, à l'analyse de cette importante décision, qu'aucun Bamiléké ne figure dans les personnels ainsi promus. Il s'agit en effet d'une pratique devenue emblématique de doctrine quasiment officielle de notre administration publique, laquelle consiste à exclure, à ignorer voire à proscrire les Bamilékés des postes de responsabilité officielle. Elle est valable pour tous les grands corps de l'Etat sans exception. Le nombre de magistrats, de préfets, de sous-préfets, de douaniers, d'inspecteurs des impôts, de commissaires de police, de directeurs d'administration centrale attribué aux Bamilékés, est aujourd'hui réduit à une insignifiante proportion (moins de 5%). Plus on monte, plus la tendance est de 0% tout court.

LA A K A M observe qu'à l'évidence du terrain, la présence d'un Bamiléké à la présidence du SENAT et d'un autre à celle du parti au pouvoir, n'a en rien permis de mettre fin à cette grave injustice ou même simplement d'inverser la tendance, bien au contraire.